

LA VALLÉE DE VILLÉ

& SES MILIEUX SENSIBLES



LA NATURE DANS LA VALLEE DE VILLE

La vallée de Villé est une vallée naturelle, préservée, riche en paysages et biodiversité.

Engagée depuis de nombreuses années pour la qualité de ses milieux naturels, elle abrite un noyau fort d'associations environnementales et de milieux protégés. Elles œuvrent au quotidien pour la protection des espèces, la préservation des espaces et pour l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Par ailleurs, des communes engagées participent avec dynamisme à la restauration et la préservation de l'environnement.

Dans la vallée, un programme de Trame Verte et Bleue s'attèle à renforcer les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité du territoire afin de former un équilibre Homme-Nature si précieux à la vallée de Villé.





LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

La vallée de Villé se caractérise par différents milieux naturels dont il faut prendre soin :

- Les forêts s'étendent sur les deux tiers du territoire. Elles sont constituées d'essences diversifiées et abritent une faune d'exception.
- Les prairies sont liées à la dynamique agricole locale. Elles constituent une véritable richesse pour la vallée : leur grande diversité floristique est remarquable et elles sont reconnues pour leur qualité et leur capacité à accueillir de nombreuses espèces animales, dont certaines en voie d'extinction.
- Les vergers sont le visage de la vallée. Ces arbres ceinturent les villages et forment une transition entre la forêt exploitée, les prés et les zones habitées. Véritable écotone, ils offrent un lieu de vie à de nombreuses espèces, parfois protégées.
- Les vignobles montagnards d'Albé et de Villé sont une typicité de la vallée. Ces vignes sont les seules d'Alsace à être implantées en altitude. Situées entre forêts, villages et prairies, elles sont presque toutes exploitées en culture biologique et accueillent une faune et une flore de qualité.
- Les zones humides prennent leurs sources dans les massifs de la vallée. L'eau y est très présente et participe à la survie des espèces animales et végétales. Aujourd'hui, face au changement climatique et aux épisodes de sécheresses extrêmes, la protection des milieux humides et le soin porté à la ressource en eau sont indispensables et nécessitent toute notre attention.

LES ZONES PROTEGÉES DE LA VALLÉE DE VILLÉ

Zone Spéciale de Conservation NATURA 2000 de la vallée de Villé et du Ried de la Schernetz

Cette zone de s'étend sur 2 068 ha, dont 1 150 ha de forêt et 850 ha de milieux agricoles, et concerne 18 communes. 30 % de cette superficie est constituée de milieux naturels en voie d'extinction à l'échelle européenne. Les espaces Natura 2000 sont réglementés par la loi. Ils sont signalés par des panneaux.

Réserves Naturelles du conservatoire d'espace naturel d'Alsace (CEN)

Dans la vallée, 2,5 ha de terrain ont été confiés au CEN Alsace par les collectivités et l'intercommunalité, afin de créer des réserves naturelles. Certains de ces espaces accueillent des espèces rares en voie d'extinction. Les préserver est essentiel à leur sauvegarde. Les espaces CEN sont privés et protégés par la loi ; y entrer sans autorisation n'y est pas recommandé.

Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1 et 2 (ZNIEFF)

La majorité de la surface de la vallée de Villé est classée en ZNIEFF type 1 et 2. Ces secteurs bien que légalement non réglementés, ont un grand intérêt biologique : ils abritent des espèces animales ou végétales patrimoniales (dont certaines espèces protégées). Ces espaces peuvent également, pour certains, être classés Natura 2000.

Réserve Biologique

La vallée de Villé possède une réserve biologique, située en forêt. Cet espace présente une richesse naturelle faunistique et floristique exceptionnelle. Afin de la préserver l'ONF y applique une protection réglementaire renforcée et une gestion spécifique. Ses limites sont indiquées par des panneaux.

Toute l'année sur ces zones, il vous est demandé de :

- Tenir vos chiens en laisse
- Ne pas sortir des sentiers balisés
- Ne pas cueillir de fleurs (le ramassage des myrtilles et des champignons est autorisé mais réglementé, voir arrêtés préfectoraux du secteur)
- Ne pas camper et bivouaquer
- Ne pas allumer de feu
- Ne pas jeter vos déchets
- Ne pas émettre de bruit à forte puissance pour assurer la quiétude de la faune sauvage sensible
- Ne pas circuler en véhicule motorisé non autorisé hors chemin autorisé





L'OFFICE
TOURISME COMMERCE ARTISANAT VIE LOCALE

Texte : Trame Verte & bleue / Mise en page : l'Office